

Numéro	DL220608-AE02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 juin 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le trente juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, HEIM Valérie, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Sylvie SEIGNEUR ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR
- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Monsieur Cédric HERBEAULT
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Madame Dominique MASSÉ-GRIESS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	24 juin 2022
Date de publication délibération :	6 juillet 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juillet 2022

IV. PERSONNEL

2. CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Vu le Code Général de Fonction Publique,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le 1987 décret n°87-1101 du 30 décembre portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n°2001-1367 du 28 décembre 2001 modifié portant attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales ou établissement publics locaux assimilés régis par l'article 7 du décret n°87-1101,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les communes est fixé à 10 000 habitants,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité,

Comme suite à la nouvelle organisation du Centre Technique municipal, il est proposé une modification de l'organisation au sein de la collectivité.

La Direction de l'Aménagement et des services techniques, direction unique, organisée en pôles, sera dirigée par un agent qui bénéficiera d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services (DGAS) par la voie du détachement.

Cette création répond au souhait de l'autorité territoriale de conférer une capacité de transversalité et de décision à un poste dont les enjeux sont prégnants sur les plans stratégique et managérial.

Collaborateur direct du Directeur Général des Services (DGS) et sous son autorité, le DGAS doit diriger les services opérationnels, mais aussi contribuer au processus de décision en mettant en œuvre les décisions de l'autorité territoriale.

Numéro	DL220608-AE02	2/2
Matière	Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

Il dirige et assure la coordination générale de l'ensemble du Centre Technique Municipal ainsi que des tâches de conception dans des domaines annexes et transversaux, dont l'urbanisme et le développement durable.

Il seconde et supplée, le cas échéant, le DGS dans ses diverses fonctions.

Il assure le remplacement du DGS en son absence.

Cette création d'un emploi fonctionnel de DGAS n'engendrera pas d'augmentation de l'effectif de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet à compter du 1er juillet 2022 ;**
- **de publier la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion portant création d'un emploi fonctionnel de direction générale adjointe de services ;**
- **de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **31** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Abstentions : **3** FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, MAGDELAINE Séverine

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

